

**UNION REGIONALE DES SYNDICATS FORCE
OUVRIERE DU NORD ET DU PAS DE CALAIS**

**Siège social : 254, Boulevard de l'Usine
Bourse du Travail - 3^{ème} étage
59000 LILLE CEDEX**

RAPPORT

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015



Siège social : 29, avenue Laplace – 94110 ARCUEIL

Tél. : 01-49-85-97-99 ; Fax : 01-46-65-03-74

eilath.dalmeida@audiceos.fr

SAS au capital de 1 000 euros - Siret : 51454217400024 / APE : 6920Z

Inscrite auprès de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris

TVA Intracommunautaire : FR 59 514 542 174

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de l'Union Régionale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Union Régionale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- . le contrôle des comptes annuels de l'Union Régionale des Syndicats Force Ouvrière du Nord et du Pas de Calais, tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été arrêtés par les Secrétaires Généraux et le Trésorier de l'Union Régionale.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union Régionale à la fin de cet exercice.



Siège social : 29, avenue Laplace – 94110 ARCUEIL

Tél. : 01-49-85-97-99 ; Fax : 01-46-65-03-74

cilath.dalmeida@audiceos.fr

SAS au capital de 1 000 euros - Siret : 51454217400024 / APE : 6920Z

Inscrite auprès de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris

TVA Intracommunautaire : FR 59 514 542 174

FA

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été établis au 31 décembre 2015 conformément au règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la Réglementation Comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Union Régionale, nous avons vérifié le caractère raisonnable des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes 2.2 et 2.7 de l'annexe sur les subventions ayant trait au fonctionnement de l'Organisation syndicale.

Ressources :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous avons vérifié que les modalités de comptabilisation des ressources correspondaient au §2.2.2 du règlement N° 2009-10 du Comité de la Réglementation Comptable qui stipule que les cotisations sont inscrites au compte de résultat lors de leur encaissement et pour la quote-part revenant à l'Union Régionale.

Les ressources de l'Union Régionale sont pour la plupart des subventions.

Opérations de clôture :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Union Régionale, nous avons vérifié le caractère raisonnable des écritures d'engagement et de fin d'exercice (Constatation des créances et dettes vis-à-vis des tiers), notamment les factures non parvenues, les dotations aux amortissements des immobilisations, les charges constatées d'avance, ...).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Siège social : 29, avenue Laplace – 94110 ARCUEIL

Tél. : 01-49-85-97-99 ; Fax : 01-46-65-03-74

eilath.dalmeida@audiceos.fr

SAS au capital de 1 000 euros - Siret : 51454217400024 / APE : 6920Z

Inscrite auprès de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris

TVA Intracommunautaire : FR 59 514 542 174

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

En l'absence d'obligation légale ou statutaire, l'Union Régionale n'a pas établi de rapport accompagnant les comptes annuels. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce titre.

ARCUEIL, le 10 Juin 2016



SAS AUDICEOS

Commissaire aux comptes

29 Avenue Laplace - 94110 ARCUEIL

RCS Créteil : 514 542 174

Tél : 01 49 85 97 99 Fax : 01 46 65 03 74

Eilath d'ALMEIDA

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS



Siège social : 29, avenue Laplace – 94110 ARCUEIL

Tél. : 01-49-85-97-99 ; Fax : 01-46-65-03-74

eilath.dalmeida@audiceos.fr

SAS au capital de 1 000 euros - Siret : 51454217400024 / APE : 6920Z

Inscrite auprès de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris

TVA Intracommunautaire : FR 59 514 542 174



**UNION REGIONALE DES SYNDICATS FORCE
OUVRIERE DU NORD PAS DE CALAIS**

**Union Régionale
des Syndicats**

254, bd de l'Usine - B.P. 116 - 590007 LILLE CEDEX - Tél : 03.20.52.29.67 - Fax :03. 20.88.22.13
Adresse INTERNET : <http://www.udfo59.org> – e-mail : ud@udfo59.org

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2015



Comptes Annuels de l'Union Régionale Force Ouvrière du NORD PAS DE CALAIS
Exercice clos le 31 décembre 2015

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF (en euros)	Exercice 2015			Exercice 2014
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations Incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	381,16	235,75	145,41	191,26
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations Incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immos incorporelles				
<i>Immobilisations Corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 412,61	2 664,39	2 748,22	4 264,51
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immos corporelles				
<i>Immobilisations Financières</i>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	5 793,77	2 900,14	2 893,63	4 455,77
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Clients et comptes rattachés	30 190,00		30 190,00	11 200,00
Autres créances	104 032,87		104 032,87	232 546,08
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	161 650,22		161 650,22	74 333,42
Charges Constatées d'Avance				
Total II	295 873,09		295 873,09	318 079,50
TOTAL ACTIF I+II	301 666,86	2 900,14	298 766,72	322 535,27



Comptes Annuels de l'Union Régionale Force Ouvrière du NORD PAS DE CALAIS
Exercice clos le 31 décembre 2015

PASSIF (en Euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
	Net	Net
FONDS SYNDICAUX		
<i>Fonds Propres</i>		
Fonds syndicaux sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	27,39	27,39
Réserves dédiées		
Report à nouveau	-3 435,79	-5 428,19
Résultat de l'exercice	8 349,60	1 992,40
<i>Autres fonds syndicaux</i>		
Fonds syndicaux avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	4 941,20	-3 408,40
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total II		
FONDS DEDIES		
Aux Contributions publiques de financement		
Sur Autres Ressources		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	73 426,00	26 085,68
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	220 399,52	298 180,15
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		1 677,84
Total IV	293 825,52	325 943,67
Ecart de conversion Passif	V	
TOTAL PASSIF	298 766,72	322 535,27
I+II+III+IV+V		



Compte de Résultat au 31 Décembre 2015 (1/2)

(en Euros)

	2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de services		6 000,00
Produits des activités annexes	42 190,00	
Subventions d'exploitation	236 233,39	232 665,06
Autres produits de gestion courante	677,84	
Cotisations encaissées		
Reprises sur provisions, dépréciations, et amortissements		15 000,00
Transferts de charges		
Total I	279 101,23	253 665,06
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	102 509,74	41 611,93
Charges externes	3 165,99	5 479,73
Autres services extérieurs	151 777,76	228 864,94
Impôts et taxes		
Salaires et traitements		
Charges Sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
sur immobilisations (amortissements)	2 030,14	749,72
sur immobilisations (dépréciations)		
sur actif circulant (dépréciations)		
Dotations aux Provisions		
Autres Charges	11 200,00	
Total II	270 683,63	276 706,32
1 RESULTAT COURANT NON FINANCIER	8 417,60	-23 041,26
Résultat sur opérations faites en commun		
Excédent	Total III	
Déficit	Total IV	



Comptes Annuels de l'Union Régionale Force Ouvrière du NORD PAS DE CALAIS
Exercice clos le 31 décembre 2015

Compte de Résultat au 31 Décembre 2015 (2/2)

(en Euros)			
		2015	2014
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions financières			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de VMP			
	Total V		
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
	Total VI		
2 RESULTAT FINANCIER (V-VI)			
3 RESULTAT COURANT		8 417,60	-23 041,26
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			53 652,74
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations			
	Total VII		53 652,74
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		68,00	28 619,08
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, provisions			
	Total VIII	68,00	28 619,08
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-68,00	25 033,66
Contributions de financement : Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
	IX		
Engagements à réaliser sur contributions de financement			
	X		
TOTAL DES PRODUITS I+III+V+VII+IX		279 101,23	307 317,80
TOTAL DES CHARGES II+IV+VI+VIII+X		270 751,63	305 325,40
5 EXCEDENT OU DEFICIT		8 349,60	1 992,40
6 IMPÔT SUR LE PATRIMOINE			
7 EXCEDENT OU DEFICIT APRES IMPÔT		8 349,60	1 992,40



Sommaire

1 - Règles et méthodes comptables

1.1	<i>Immobilisations</i>	page 7
1.2	<i>Créances</i>	page 8
1.3	<i>Disponibilités</i>	page 8
1.4	<i>Charges constatées d'avance</i>	page 8
1.5	<i>Réserves</i>	page 8
1.6	<i>Dettes diverses</i>	page 8
1.7	<i>Comptes de régularisation</i>	page 8
1.8	<i>Subventions</i>	page 8

2 - Complément d'informations relatives au bilan, et au compte de résultat

2.1	<i>Immobilisations et amortissements</i>	page 9
2.2	<i>Créances</i>	page 10
2.3	<i>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	page 10
2.4	<i>Comptes de régularisation</i>	page 10
2.5	<i>Fonds syndicaux</i>	page 10
2.6	<i>Etat des créances et des Dettes</i>	page 11
2.7	<i>Ressources de l'Union Régionale</i>	page 11

3 - Informations complémentaires

3.1	<i>Effectif</i>	page 11
3.2	<i>Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues</i>	page 11
3.3	<i>Autres contributions</i>	page 11

4 - Informations spécifiques aux organisations syndicales

4.1	<i>Ressources de l'année</i>	page 12
4.2	<i>Contributions publiques de financement</i>	page 12
4.3	<i>Actions de solidarité des organisations syndicales</i>	page 12
4.4	<i>Contributions en nature</i>	page 12



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2015

Les comptes de l'Organisation Syndicale (Union Régionale Force Ouvrière du Nord – Pas de Calais) se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2015 :

- Total des ressources : 279 101,23 €
- Total du bilan : 298 766,72 €
- Excédent de l'exercice : 8 349,60 €

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'Organisation Syndicale pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales, notamment au regard des principes comptables généraux tels que ceux de prudence, du nominalisme monétaire (coûts historiques), de la permanence des méthodes, de la spécialité des exercices et de la continuité de l'activité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations

Les valeurs brutes des immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsqu'elles sont amortissables, les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire selon leurs durées d'utilisation prévues. Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Principales politiques d'amortissement :

	Méthode	Durée (années)
Logiciels	Linéaire	1 à 3
Matériel de bureau et matériel informatique	Linéaire	3 à 5
Mobilier	Linéaire	10

1.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.3 Disponibilités

Les disponibilités sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

1.4 Charges constatées d'avance

Ils concernent des charges engagées lors de l'exercice à rattacher à un exercice ultérieur.

1.5 Réserves

Elles représentent le cumul des résultats antérieurs.

1.6 Dettes diverses

Les dettes diverses sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

1.7 Comptes de régularisation

Ils concernent des produits encaissés durant l'exercice à rattacher à un exercice ultérieur.

1.8 Subventions

Les conventions d'attribution de financements publics extérieurs, reçus pour une action spécifique, par l'Organisation Syndicale contiennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires.

En application du § 2.6 du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 :

- Une condition suspensive non levée ne donne pas lieu à l'enregistrement de la contribution en produits.
- En revanche, la présence d'une condition résolutoire permet de constater le financement en produits, mais conduit l'organisation syndicale à constater une provision pour reversement de ce dernier dès qu'il apparaît probable qu'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire ne pourront être atteints. Lorsque l'organisation syndicale constate de manière définitive que ces objectifs ne pourront être atteints, une dette envers le tiers financeur est constatée.
- L'existence de conditions donne lieu à une information dans l'annexe.
- Les dépenses engagées avant que l'organisation syndicale ait obtenu la notification d'attribution de la contribution, sont inscrites en charges sans que le financement attendu puisse être inscrit en produits.



Comptes Annuels de l'Union Régionale Force Ouvrière du NORD PAS DE CALAIS
Exercice clos le 31 décembre 2015

- Une contribution de financement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. Elle donne lieu à une comptabilisation et à une information spécifique en annexe.

2 - Complément d'informations relatives au bilan, et au compte de résultat

2.1 Immobilisations et amortissements

Les mouvements des valeurs brutes des immobilisations et de leurs amortissements et dépréciations, sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Valeurs brutes en €uros	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Immobilisations Incorporelles :				
Logiciels et site Internet	381,16			381,16
Immobilisations Corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installat° techniques, matériel et outillage	4046,61	1366		5412,61
Immobilisations en cours, avances				
Immobilisations Financières :				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisation financières				
TOTAL	4427,77	1366		5793,77

Amortissements et dépréciations des Immobilisations en €uros	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Immobilisations Incorporelles :				
Logiciels et site Internet	189,9	45,85		235,75
Immobilisations Corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installat° techniques, matériel et outillage	680,1	1984,29		2664,39
Immobilisations en cours, avances				
Immobilisations Financières :				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisation financières				
TOTAL	870	2030,14		2900,14



Comptes Annuels de l'Union Régionale Force Ouvrière du NORD PAS DE CALAIS
Exercice clos le 31 décembre 2015

2.2 Créances

Créances (€)	Total Au 31/12/2015	A Moins d'un an	A plus d' 1 an
Autres créances et comptes rattachés (a)	135 722,87	135 722,87	
TOTAL GENERAL	135 722,87	135 722,87	

(a) dont produits à recevoir : 104 032,87 €

Ces créances représentent sur leur grande majorité, des subventions à recevoir.

L'encaissement d'une majeure partie de ces subventions à recevoir est assorti de conditions suspensives, ayant trait à la communication de documents et d'informations par l'organisation syndicale aux organismes ayant octroyé ces subventions.

L'Union Régionale estime être en mesure de produire les documents et les informations concernés et a donc inscrit à l'actif de son bilan les sommes à recevoir correspondantes.

2.3 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Il s'agit du compte bancaire de l'organisation

2.4 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation actifs et passifs ont pour objet une charge et son financement constatés d'avance.

2.5 Fonds syndicaux

Les fonds syndicaux ont évolué comme suit :

Fonds Syndicaux (€)	31/12/2014 avant affectation	Affectation du résultat 2014	Résultat 2015	31/12/2015 avant affectation
Réserves	27,39	1 992,40		2 019,79
Report à nouveau	-5 428,19			
S/total Fonds syndicaux et réserves	-5 400,80	1 992,40		-3 408,40
Résultat	1 992,40	1 992,40	8 349,60	8 349,60
Total	-3 408,40		8 349,60	4 941,20



2.6 État des créances et des dettes :

Dettes (€)	Total Au 31/12/2015	A Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés (a)	73 426,00	73 426,00		
Autres dettes (b)	220 399,52	220 399,52		
TOTAL GENERAL	293 825,52	293 825,52		

(a) dont factures non parvenues : 5 260 €

(b) dont charges à payer : 199 009,52€

2.7 Ressources de l'Union Régionale

Les ressources de l'organisation syndicale sont détaillées au point 4.1 de l'annexe.

La plupart des subventions inscrites au compte de résultat sont assorties de conditions résolutoires, ayant trait, notamment, à la réalisation effective des dépenses financées et au non versement à d'autres personnes morales de ces subventions.

Les charges engagées pour le compte de l'Union Régionale, proviennent pour la plupart, des charges engagées par les deux Unions Départementales pour le compte de celle-ci, et prévues par des conventions de moyens.

3- Informations complémentaires

3.1 Effectif

L'organisation syndicale n'a pas employé de salarié au cours de l'exercice.

Cependant, des conventions de mise à disposition de personnel, existantes entre l'union régionale et les deux unions départementales ont permis à celle-ci de bénéficier, de la mise à disposition de 3 ETP au cours de l'exercice.

3.2 Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues

Engagements reçus : Néant

Engagements donnés : Néant

3.3 Autres Contributions

Autres contributions, charges : Néant

Autres contributions, produits : Néant



4- Informations spécifiques aux organisations syndicales :

4.1 Ressources de l'année

2015	En €uros
Cotisations reçues	
Moins Reversements de cotisations	
Plus Subventions reçues	236 233,39
Plus : Autres Produits d'Exploitation perçus	42 867,84
Plus : Produits financiers perçus	
TOTAL DES RESSOURCES	279 101,23

4.2 Contributions publiques de financement

Voir points 2.2 et 2.7, ci-avant.

4.3 Actions de solidarité des organisations syndicales

Néant.

4.4 Contributions en nature

L'organisation syndicale bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit de locaux.

